



## **CHALLENGE CAP WOMEN EXPRESS**

### **CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ET DE VENTE (1/3 pages)**

#### **1 / ORGANISATION**

Le Challenge **CAP WOMEN EXPRESS** est proposé par l'association Cap Women Organisation (association Loi de 1901 N°W641006882) **en partenariat avec l'association AZKENA**, et se déroulera le **samedi 22 octobre 2022 dans le Béarn** (64600). Cet évènement n'est pas une compétition et ne comporte aucun classement officiel.

#### **2 / LE CONCEPT**

Un "Rallye Express" **100% féminin organisé par l'association AZKENA en partenariat avec CAP WOMEN ORGANISATION.**

Une aventure en itinérance dans le **Béarn** - parcours gardé secret !

Les participantes sont inscrites par équipe de 2 et le nombre total de participantes est limité à 40 personnes pour cette édition.

Ce challenge a lieu sur une journée (matin et après-midi)

#### **3 / L'OBJECTIF**

Par binôme, vous devrez rejoindre le plus vite possible plusieurs **villes / villages**, dans lesquels vous attendrons des **défis / énigmes** à résoudre afin de vous rendre au point de RDV suivant et ainsi de suite, avec plusieurs **étapes sur une distance d'environ 100-150 km**, le tout en **Auto-STOP, à pied, à vélo ou tout moyen de locomotion conventionnel!**

#### **POUR QUI ?**

Ce CHALLENGE est accessible à toutes femmes étant tout de même sportives et dynamiques pour pouvoir effectuer le parcours sur la journée !

*Cette épreuve n'exige pas de niveau sportif expérimenté*, toutefois il est conseillé de pratiquer une activité sportive régulière et être en bonne santé.

Il est basé sur des valeurs fondamentales du sport : le respect des autres participantes, des personnes, et du code de la route .

#### **4 / L'ÉQUIPE**

Le Challenge **CAP WOMEN EXPRESS**, est ouvert aux équipes uniquement féminines majeures (+ de 18 ans). Chaque équipe est composée de 2 personnes / Seules les équipes complètes soit équipes de 2 personnes minimum pourront prendre le départ. Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours ensemble et respecter l'ensemble des règles imposées par l'Organisation

#### **5 / PROGRAMME**

**Samedi 22 octobre 2022 :**

Prévoir une arrivée sur place vers 9h00 : vérifications administratives, Briefing des épreuves et du déroulement du challenge, attribution du matériel nécessaire

Programme, Horaires, Parcours et Disciplines pouvant être soumis à modification (météo) Fin (estimation) vers 17h00 / 18h00

#### **6 / RAVITAILLEMENT**

L'organisation met à disposition des ravitaillement sur le parcours sur différents points de RDV

#### **7 / ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LES ÉPREUVES (à porter par vos soins) :**

- Des chaussures de sport adaptées à la pratique d'une activité physique dynamique !
- Une tenue de sport adaptée à la pratique d'une activité sportive et dans laquelle vous serez à l'aise tout au long de la journée –
- Des affaires de rechange si besoin en fonction des conditions météo du jour (vêtements de pluie etc)
- 1 Gourde (01 litre de boisson au minimum par personne remplie pour le départ)
- Barres de céréales ou autre.
- 1 téléphone portable par personne (chargé)

#### **8 / ÉQUIPEMENTS FOURNIS PAR L'ORGANISATION**

- Le matériel nécessaire à la réalisation du challenge :

- **Un sac à dos rouge - offert** : identifié « Cap Women Express » et personnalisé à votre prénom (un plus pour être pris en stop).

- **Le prêt d'une balise de géolocalisation** : pour la sécurité et le suivi pendant la course. **Cette balise doit être rendu en fin de course.**

*Un chèque de caution de 150 € / équipe sera demandé avant le départ pour assurer le remplacement de la balise en cas de casse ou de perte de celle-ci*

#### **9 / OBLIGATIONS**

**Dans l'ensemble** : Déclarer sur l'honneur de ne pas souffrir d'une pathologie pouvant mettre en péril sa santé. Toute participante témoin d'un accident devra dans la mesure de ses moyens et de ses connaissances, porter secours et signaler au plus vite l'accident via le numéro d'urgence, ainsi qu'au premier membre de l'organisation rencontré si possible.

#### **IMPORTANT MESURES COVID : nous respecterons les obligations d'application des mesures sanitaire imposées par le gouvernement au jour de l'évènement**

L'organisation se réserve le droit d'adapter ce règlement en fonction des mesures sanitaires qui seront en vigueur le **22 octobre 2022**. L'organisation s'engage à prévenir l'ensemble des compétiteurs des mesures et protocoles sanitaires qui sont susceptibles d'évoluer d'ici la manifestation

#### **10 / INTERDICTIONS**

Interdiction de prendre des substances illicites.

#### **11 / SECURITE**

Le parcours est réalisé en STOP. **LE STOP**

CF décharge de responsabilité à signer

Une balise de géolocalisation sera fournie par binôme, pour permettre à l'organisation de vous suivre avec un bouton SOS intégré en cas de problème. Ton binôme est également là pour te soutenir car deux cerveaux valent mieux qu'un. Un numéro d'urgence te sera communiqué en cas de besoin. (Le binôme est responsable de la balise de géolocalisation : un chèque de caution de 150 € / équipe sera demandé pour assurer le remplacement de la balise en cas de casse ou de perte de celle-ci)

**Il incombe à chaque participante de respecter scrupuleusement les règles de sécurité inhérentes aux règles de bonnes conduites sur la voie publique, aux activités qui seront proposées dans le cadre du challenge**

Chaque Participante engage sa seule responsabilité en cas d'accident survenant sur sa personne, suite à une maladresse, ou causant quelque dommage à autrui, et ne pourra en aucun cas, ni elle, ni les siens, reporter quelque responsabilité sur l'Organisateur.

Le numéro de téléphone d'urgence de l'Organisation sera donné à chaque équipe lors du départ de l'épreuve

L'organisation se réserve le droit d'interrompre la progression d'une participante (donc d'une équipe), en cas de problème de santé ou de fatigue trop importante constatés par un des membres de l'Organisation.

Si le comité d'organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, ou si Obligation de force majeure, à la neutralisation ou à l'annulation de la Manifestation, en totalité ou partie, sans que les équipes puissent demander quelque remboursement ou compensation financière que ce soit.

Les équipes doivent se conformer aux moyens de progression indiqués par l'organisation.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ainsi que les présentes Conditions de Participation, sans préavis et ce pour des raisons de sécurité ; Cependant il s'engage à informer les Equipes inscrites, des éventuelles modifications.

## 12 / INSCRIPTION

Les droits d'inscriptions s'élèvent à **90,00 euros par personne + Frais de Transaction PB Organisation (Non Remboursables) + OPTION Assurance Annulation (facultative et non remboursable) à prendre directement lors de votre inscription sur la Passerelle d'inscription de notre prestataire PB Organisation (date de clôture des inscriptions le 14 octobre 2022)**

**(IMPORTANT / L'option assurance annulation doit impérativement être prise à l'inscription, il n'est pas possible d'en bénéficier à posteriori) .**

Cette inscription comprend :

- L'organisation et la logistique générale sur le challenge
- **un sac à dos rouge en cadeau de participation** : identifié « Cap Women Express » et personnalisé à votre prénom (un plus pour être pris en stop).
- **Le prêt d'une balise de géolocalisation** : pour la sécurité et le suivi pendant la course.
- **Une surveillance par l'équipe de l'organisation** : pendant tout le temps de la mission.
- **Des ravitaillements** : sur chaque point de RDV du parcours.

L'inscription des équipes se fait via la plateforme de notre Partenaire PB Organisation, le lien vous sera communiqué le jour de l'ouverture des Inscriptions sur notre site Internet [www.capwomen-aventures.fr](http://www.capwomen-aventures.fr)

**Inscription / Pièces à fournir obligatoirement :**

- Renseigner la fiche d'inscription (1/ par personne) avec les infos de chaque participante !
- Attestation sur l'honneur d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant des risques encourus personnellement lors des activités pratiquées
- Les présentes Conditions Générales de Participation : lues et approuvées électroniquement lors de votre inscription (case à cocher).
- Règlement des frais d'inscriptions pour l'ensemble de l'équipe soit : **180 € (Hors réductions éventuelles pour les membres du programme cap Women Aventures)** par équipe de 2 personnes + frais de transaction Inscription PB Organisation (Frais NON remboursables).
- Décharge de Responsabilité du participant

+ **OPTION Assurance Annulation (facultative et non remboursable)** à prendre directement lors de votre inscription sur la Passerelle d'inscription de notre prestataire PB Organisation (IMPORTANT / L'option assurance annulation doit impérativement être prise à l'inscription, il n'est pas possible d'en bénéficier à posteriori) Montant Total à régler en CB lors de l'inscription en ligne

Après avoir renseigné la fiche d'inscription pour les 2 participantes, et réglé l'intégralité des Frais d'inscription pour votre Equipe (en CB Uniquement) sur le site de PB Organisation, **vous recevrez un email de la part de notre prestataire PB Organisation confirmant votre inscription, et vous précisant votre N° de DOSSIER à garder précieusement pour pouvoir revenir sur votre espace participante (individuel et nominatif) + le numéro de Dossard de votre Équipe (Mémorisez le bien, celui-ci vous sera demandé dès lors que vous communiquez avec l'organisation de CWO)**

L'inscription des équipes se fait uniquement via le site de notre Partenaire PB Organisation : lien d'inscription en ligne

*Chaque inscription ne sera prise en compte et validée par l'organisation qu'à réception du paiement des frais d'inscriptions et de l'ensemble des documents demandés, correctement complétés sur votre espace clientes , et ce par ordre chronologique d'inscription dans la limite des places restantes disponibles*

## 13- ASSURANCE et RESPONSABILITÉ

**A/ Responsabilité civile organisateur :**

L'organisateur asso AZKENA a souscrit une police d'assurance responsabilité Civile .

**L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route .**

L'organisation ne sera pas responsable en cas de vol ou perte d'objet, lors de la manifestation

**B/ Responsabilité civile et Individuelle Accident participantes :**

Chaque Participante devra néanmoins vérifier qu'elle dispose bien de sa propre assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accident la couvrant des risques encourus personnellement au cours de la manifestation\*(attestation sur l'honneur à valider lors de votre inscription en ligne) (\*) La pratique de toutes activités physiques durant le challenge Cap Women Express reste sous la responsabilité de chaque participante : **Nous vous rappelons donc de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle « accidents corporels », couvrant les risques encourus personnellement** . De par ce fait l'organisation ne pourra en aucun cas être poursuivie en cas de blessures ou manquement aux règles de bonnes pratiques de ces activités.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident du participant, provoqué par une défaillance physique du fait de sa participation à la course. La participante déclare avoir une parfaite connaissance des risques encourus sur son intégrité physique du fait de sa participation à l'épreuve. Elle déclare en outre qu'aucun médecin ou autre personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve et s'engage à fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, selon les termes du règlement.

La participante consent dès à présent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant le raid.

La participante déclare qu'elle a connaissance du fait qu'elle pourra éventuellement rencontrer des véhicules et/ou piétons sur le parcours et qu'elle assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de la participation à la manifestation.

Les frais de traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront facturés aux participantes sur la base des tarifs usuels en la matière. L'organisateur ne proposant pas d'assurance couvrant le coût des soins médicaux, il est de la responsabilité du participant de conclure toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet. Toute responsabilité de l'organisateur à cet égard est exclue.

La responsabilité de l'organisation est dérogée dès abandon, disqualification, ou par décision médicale du participant ou autre décision du Directeur de la Course

(\* ) La pratique de toutes activités physiques durant le challenge Cap Women Express reste sous la responsabilité de chaque participante : **Nous vous rappelons donc de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle « accidents corporels », couvrant les risques encourus personnellement** . De par ce fait l'organisation ne pourra en aucun cas être poursuivie en cas de blessures ou manquement aux règles de bonnes pratiques de ces activités.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident du participant, provoqué par une défaillance physique du fait de sa participation à la course. La participante déclare avoir une parfaite connaissance des risques encourus sur son intégrité physique du fait de sa participation à l'épreuve. La participante confirme et accepte d'être la seule à savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve. Elle déclare en outre qu'aucun médecin ou autre personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve et s'engage à fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, selon les termes du règlement.

La participante consent dès à présent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant le raid.

La participante déclare qu'elle a connaissance du fait qu'elle pourra éventuellement rencontrer des véhicules et/ou piétons sur le parcours et qu'elle assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de la participation à la manifestation.

Les frais de traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront facturés aux participantes sur la base des tarifs usuels en la matière. L'organisateur ne proposant pas d'assurance couvrant le coût des soins médicaux, il est de la responsabilité du participant de conclure toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet. Toute responsabilité de l'organisateur à cet égard est exclue.

La responsabilité de l'organisation est dérogée dès abandon, disqualification, ou par décision médicale du participant ou autre décision du Directeur de la Course

#### 14 / ANNULATIONS/ REMBOURSEMENTS

**NOUVEAU : Notre prestataire en charge des inscription PB Organisation vous propose une OPTION ASSURANCE ANNULATION (Tarif est Conditions de souscriptions à voir directement sur la plateforme d'inscription PB organisation lors de votre inscription ) Assurance BEticketing (IMPORTANT / L'option assurance annulation doit impérativement être prise à l'inscription, il n'est pas possible d'en bénéficier à posteriori) .**

##### 1- Annulation Equipe ou Participantes

Une équipe est considérée comme inscrite dès ouverture d'un dossier en ligne et encaissement du paiement des frais d'inscription de l'équipe.

**1-A / En cas de demande d'annulation classique (hors option assurance annulation) justifiée pour une équipe (ex : cas d'un forfait par blessure de l'une des deux coéquipières ou autre...), celle-ci devra avertir l'organisation, par lettre recommandée avec accusé de réception, pour prétendre à un remboursement, déduction faite des frais de dossier et des frais de transaction inscription PB Organisation (NON remboursables) retenus par l'organisation (Barème ci-dessous).**

**Remboursement dégressif selon le délai entre l'annulation et l'évènement - Les barèmes des retenues sont les suivants :**

- Un montant de 50 €/Equipe si l'annulation intervient avant **13 octobre**

**2022**

- **À partir du 14 octobre 2022 aucun remboursement ne sera effectué et Aucune dérogation ne sera faite à ces dispositions quelle qu'en soit la raison (maladie, blessure ou remplacement par un tiers).**

- Seul les personnes ayant souscrit l'option assurance annulation pourront prétendre à un remboursement (cf conditions de souscriptions), et ce complètement indépendamment de l'organisation (pas de remboursement via l'organisation cap women organisation), demande à effectuer directement auprès de l'assurance .

##### 1- C En cas remplacement par une autre équipière

:

**La personne qui cède sa place** devra avertir l'organisation, par mail, **avant le 14 octobre 2022** pour pouvoir effectuer ce changement (pas de remboursement possible via l'organisation, la transaction financière doit être effectuée directement entre les participantes).

**Passé ce délai, plus aucun changement de coéquipière ne pourra être effectué et ce pour des raisons d'organisation logistiques et administratives.**

1-D / Les équipes ne se présentant pas au départ le jour de l'évènement (en dehors des conditions citées ci-dessus) pour quelque raison que ce soit ne pourront prétendre à aucun remboursement.

##### 2- Modifications, annulation par l'organisation

###### 2-A / Modification ou REPORT Date Evènement ( Cause Covid ou autre..)

En cas d'impossibilité à date de vous accueillir pour l'épreuve nous vous procèderons à un remboursement des équipes (hors assurance annulation, frais de transaction et frais de gestion de 30 € ) suivant les conditions ci-dessous :

Le montant du remboursement est calculé au plus juste en ôtant les frais et coûts de fonctionnement déjà réalisés pour l'organisation. - Soit un montant de 30 €/Equipe de 2 pers

Ce Montant tient compte du fait que, la quasi-totalité des frais inhérents à l'organisation auront été engagés.

*(Au surplus, il convient de garder en mémoire que si nous souhaitons conserver notre institution en bon état de marche, nous nous devons de répondre tout au long de l'année à des dépenses incompressibles comme le paiement de deux salariés à plein temps, et des charges fixes de fonctionnement)*

#### 15 / CRISE SANITAIRE -COVID 19

**IMPORTANT MESURES COVID : nous respecterons les obligations d'application des mesures sanitaires imposées par le gouvernement au jour de l'évènement** L'organisation se réserve le droit d'adapter ce règlement en fonction des mesures sanitaires qui seront en vigueur le **22 octobre 2022**. L'organisation s'engage à prévenir l'ensemble des compétiteurs des mesures et protocoles sanitaires qui sont susceptibles d'évoluer d'ici la manifestation

#### 16 / DISPOSITIONS DIVERSES.

Droits à l'image : Toute Participante renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, tout comme elle renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

**La signature des deux ou trois participantes lors de leur inscription (case à cocher sur la plateforme d'inscription en ligne PBO), vaut acceptation sans conditions, de la totalité des présentes Conditions Générales de Participation**